



DECISION MUNICIPALE N° 054/12/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 04/06 en date du 4 avril 2023 :

- Approuvant le versement d'une subvention exceptionnelle.
- Ouvrant un crédit de 10.750 € au compte 6748 (autres subventions exceptionnelles).
- Autorisant à procéder à l'utilisation de ce montant par décision modificative.

Considérant que l'Association « La Joie de Vivre » a contribué à l'organisation de la « Libération de Saint-Zacharie » du 22 août 2023 et notamment à la confection des costumes (proches de l'habillement porté en 1945), manifestation importante de notre commune ;

DECIDE

Article 1 : De verser à l'Association la « Joie de Vivre » la somme de 380 € afin de contribuer financièrement à la réalisation de cette action.

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 18 décembre 2023

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB